

PROGRAMME DE MENTORAT EN POLITIQUE AUPRÈS DES FEMMES

1. Qu'est-ce que le mentorat en politique?

« Le mentorat en politique constitue un mode d'accompagnement privilégié, gratuit et volontaire qui mise sur un investissement relationnel entre une ou un mentor(e) expérimenté(e) en politique et un ou une mentorée qui l'est moins. Il peut s'agir notamment d'une personne élue pour un premier mandat ou d'une personne qui aspire à faire acte de candidature. La relation mentorale met l'accent sur les apprentissages expérientiels dans un contexte de complexification des rôles et des fonctions de la personne élue; elle prend aussi en compte l'aspect partisan du pouvoir politique »

(Blanc et Cuerrier, 2007, p. 54-55).

2. À qui s'adresse ce programme?

Ce programme s'adresse à toutes celles qui ont amorcé une réflexion sérieuse sur leur engagement en politique; à celles qui aspirent à se présenter, à court, moyen ou long terme, lors d'élections scolaires, municipales, provinciales, ou fédérales; à celles qui sont élues pour un premier mandat; à celles qui exercent une fonction dans le milieu politique ou démocratique. Bref, ce programme s'adresse aux femmes qui souhaitent développer leur savoir-être en politique en bénéficiant de l'appui d'une personne d'expérience.

3. Les principes de base du mentorat

- Le choix mutuel des partenaires. En ce sens, la coordonnatrice travaille de pair avec les futures mentorées pour identifier et recruter les futurs(es) mentor(e).
- L'engagement volontaire et gratuit du ou de la mentor(e).
- L'établissement de liens de confiance et de respect mutuel entre les partenaires.
- L'instauration et le maintien d'une communication ouverte et soutenue.
- La disponibilité des partenaires.
- La possibilité des partenaires.
- La possibilité d'interrompre la relation mentorale en tout temps si elle ne répond pas aux attentes des partenaires.
- L'anticipation pour la mentorée des effets suivants : acquisition de connaissances et de compétences pertinentes à son action politique (savoir); apprentissage de nouveaux comportements (savoir-faire); approfondissement de sa connaissance d'elle-même et de sa confiance en elle-même (savoir-être).
- L'anticipation pour le ou la mentor(e) des effets suivants : valorisation de son expérience et de ses compétences; retour réflexif sur ses propres pratiques; enrichissement personnel; satisfaction d'avoir contribué au développement de la mentorée.

4. Rôle du ou de la mentor(e) à l'endroit de la mentorée

- L'aider à nommer et à clarifier ses besoins et ses objectifs.
- L'appuyer dans l'identification de ses valeurs, de ses forces et de ses faiblesses
- La soutenir dans le développement de sa confiance en elle-même.
- Assister dans la compréhension de la culture politique, des valeurs qui la sous-tendent et des modalités de fonctionnement qui la caractérisent.
- Analyser avec elle les situations difficiles qu'elle rencontre et l'aider à trouver ses propres solutions.
- L'orienter vers les sources d'information pertinentes pour elle.
- L'inciter à se mettre en valeur dans diverses situations politiques.
- Lui faire connaître les avantages du réseautage et l'aider à identifier, à développer et à utiliser son propre réseau.
- Partager avec elle ses expériences, tant positives que négatives.
- Lui donner du feedback sur ses actions et attitudes dans le respect des règles d'un feedback utile.
- Se doter, si elle le souhaite, d'un outil de suivi de son travail auprès de la mentorée et du développement de la mentorée.

5. Rôle de la mentorée à l'endroit de son ou sa mentor(e)

- Prendre l'initiative des rencontres.
- Préparer chaque rencontre par la définition d'objectifs précis, communiqués à l'avance à son ou sa mentor(e).
- Se mettre en position d'apprentissage, en n'ayant pas peur de dévoiler ses besoins, ses forces et ses faiblesses.
- Recevoir le feedback du ou de la mentor(e) dans une perspective de développement personnel comme actrice politique.
- Tenir un journal de bord lui permettant d'assurer le suivi de sa relation mentorale et éventuellement d'évaluer l'atteinte de ses objectifs.

6. Rôle de l'accompagnatrice (Simone Landry)

- Offrir un accompagnement personnalisé en toute confidentialité, dans le but de faciliter la relation mentorale (au besoin).
 - Aider les partenaires dans la clarification de leurs objectifs et de leurs attentes.
 - Offrir un accompagnement par le biais des formations suivantes :
 - *Participer à un programme de mentorat en politique;*
 - *Savoir donner et recevoir du feedback en contexte d'accompagnement.*
- (Vérifiez le calendrier des formations auprès de la coordonnatrice, Catherine Huard)

7. Rôle de la coordonnatrice (Catherine Huard)

- Effectuer les jumelages.
- Acheminer les documents relatifs au programme aux dyades.
- Assurer un suivi téléphonique auprès des dyades.
- Aider les partenaires dans la clarification de leurs objectifs et de leurs attentes.
- Référer, au besoin, les participantes à l'accompagnatrice des dyades.
- Informer des dyades des activités de réseautage et de formation.
- Recueillir les ententes signées.
- Procéder à l'évaluation des dyades en fin de relation mentorale.

8. Éthique de la relation mentorale

- Précision des normes relatives à la confidentialité.
- Partage des valeurs et attitudes privilégiées dans le cadre de la relation mentorale.
- Identification et prise en compte dans l'interaction des zones potentiellement conflictuelles.

Autres éléments

La durée de la relation mentorale

- La durée de la relation mentorale est de 18 mois (suite à la première rencontre)
- La relation mentorale se termine lorsque les objectifs de la mentorée sont atteints
- Il n'y a pas de relation mentorale forcée. Si la relation mentorale s'avérait, en cours de route et pour quelque raison que ce soit, ne pas rencontrer les objectifs et attentes de l'un ou l'autre des partenaires, il leur sera possible de mettre un terme au processus, après consultation de la coordonnatrice.

Modalité des rencontres

La dyade identifie la fréquence, le lieu, la durée et les moyens de communications (en personne, par téléphone, par courriel) qu'elle privilégiera pour les communications. Le Centre de développement femmes et gouvernance recommande d'établir une fréquence de contact sur une base mensuelle pour assurer le dynamisme de la relation.

L'accompagnement

Le service d'accompagnement, avec Madame Simone Landry, est mis à la disposition des dyades et peut être utilisé au besoin (individuel ou commun). Ces échanges avec l'accompagnatrice sont, bien sûr, tenus confidentiels.

Madame Simone Landry est psychologue et professeure associée au Département de communication sociale et publique de l'Université à Montréal. Sa pratique de l'intervention auprès des groupes restreints en animation, doublée d'important travaux de recherche et

d'expérience très diversifiées dans les groupes institutionnels, organisationnels, syndicaux et politique, s'échelonne sur plus de 35 ans et se poursuit toujours.

Le suivi

La coordonnatrice du programme rejoint les participants-es à quelques reprises pour connaître la dynamique de la relation mentorale, pour répondre aux questions et recueillir les commentaires.

Les conditions de participation

- La manifestation d'intérêt de la mentorée doit être acheminée à la coordonnatrice
- L'entente finalisée et signée doit être acheminée à la coordonnatrice
- Les participants-es seront invités-es à participer à une évaluation à la fin de la relation mentorale
- Nous demandons aux participants-es d'adhérer au groupe femmes, Politique et Démocratie, qui est l'organisme du projet
www.femmes-politique-et-democratie.com

Pour information et inscription

Catherine Huard, auxiliaire de formation
Centre de développement femmes et gouvernance
555, boulevard Charest Est, Québec, G1K 9E5
Téléphone : 418-641-3000 poste 6228
Télécopieur : 418-641-3060
Courriel : catherine.huard@enap.ca
Site web : www.cdfg.enap.ca